

RÈGLEMENT DU CONCOURS PITCH DE L'EFP

L'efp, centre de formation en alternance à Uccle, organise un concours gratuit dont la finale se déroule le 28 mars 2019 à 18h30 : « *Pitch ton projet* ». Les modalités sont décrites dans le règlement ci-dessous.

Le concours « Pitch ton projet » est organisé dans le cadre de la Semaine Entreprendre de l'efp qui se déroule du 25 au 28 mars 2019.



ORGANISATEUR ET ADRESSE DU CONCOURS

L'efp, centre de formation en alternance
Rue de Stalle 292b-1180 Uccle
Tel : 02/370.85.11
Mail : p.gestion@efp-bxl.be
www.efp-bxl.be

OBJET

L'efp organise chaque année une Semaine Entreprendre pour mettre l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprendre au centre de l'attention. De nombreux ateliers, tant pour les apprentis et auditeurs de l'efp que pour le grand public, y sont organisés.

Le concours « Pitch ton projet » vise à encourager les auditeurs de l'efp et les starters bruxellois à lancer leur projet et à bénéficier d'une aide à la création.

CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Tout participant au concours doit avoir atteint l'âge de 18 ans au moment de son inscription au concours. Il doit en outre :

- suivre ou avoir suivi une formation à l'efp (apprentissage, chef d'entreprise, formation accélérée en gestion (FAG), Passeport Réussite)
- OU suivre ou avoir suivi un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise dans une structure qui exerce des activités à Bruxelles.

Le concours s'adressant à des starters, le participant ne peut pas avoir exercé une activité indépendante, que ce soit à titre complémentaire ou à titre principal, pendant les 5 années précédant la date du concours. Les personnes qui viennent de lancer leur activité (inscrit depuis maximum 6 mois comme indépendant, gérant ou administrateur de société à la Banque Carrefour des Entreprises) peuvent néanmoins concourir.

Aucun secteur d'activité, outre ceux contraires à la loi, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, n'est a priori exclu.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

Introduction des dossiers de candidatures

Les candidats souhaitant participer au concours « Pitch ton projet » doivent remplir un formulaire en ligne reprenant les éléments d'identification mentionnés ci-dessus et répondre aux 4 questions suivantes qui concernent leur projet entrepreneurial.

La réponse aux 4 questions doit tenir en une page A4 maximum. Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas examiner les candidatures qui dépassent une page A4.

>>> Votre projet entrepreneurial – maximum 1 page A4

1. Comment est née votre idée entrepreneuriale ? Racontez-nous votre histoire.
2. A quel(s) besoin(s) « clients » répond votre projet et comment y répondez-vous ?
3. Quelles actions avez-vous déjà mises en place ou comptez-vous mettre en place pour réaliser votre projet d'entreprise ?
4. Est-ce que votre projet est en lien avec l'économie durable et/ou social ? Si oui, comment ?

Une fois posté, le dossier de candidature sera validé puis étudié par les organisateurs.

Délais

Les candidats peuvent poster leur dossier de candidature jusqu'au 1/03/2019 minuit sur l'adresse suivante [Concours Pitch 2019](#)

Ce moyen d'introduction de dossier et ce délai sont de rigueur. Il n'existe aucune possibilité de poser sa candidature sous une autre forme ou en dehors de ce délai.

L'efp effectuera la sélection des participants au concours pitch sur la base des dossiers introduits.

Présélection des candidats à la finale du concours « Pitch ton projet »

Parmi les candidatures rentrées dans les délais, 20 candidats seront sélectionnés sur la base de leur dossier écrit, pour une présentation devant un jury interne de l'efp le **lundi 18 mars 2019 à partir de 16h00**. L'heure de passage exact sera communiquée aux candidats.

Avant de passer devant ce jury, les 20 candidats présélectionnés seront invités à une réunion d'information et de formation à la présentation d'un pitch. Ils recevront des conseils pratiques sur le contenu et la forme du pitch ainsi que, au besoin, des exercices de prise de parole en public. La date de cette réunion sera communiquée ultérieurement aux candidats.

Finale – Présentation publique « Pitch ton projet »

Les 8 meilleurs candidats sortis de la présélection participeront au concours public qui se déroulera lors de la soirée de clôture de la Semaine Entreprendre, **le 28 mars 2019 à 18h30**.

Chaque candidat aura droit à 3 minutes maximum pour présenter son projet. Il peut utiliser tous les supports qu'il souhaite. Dans la suite de cette présentation, les membres du jury poseront des questions au candidat pendant une durée de 3 minutes maximum.

Les membres de jury se baseront exclusivement sur la présentation publique pour faire leur choix. Ils n'auront pas accès aux dossiers de candidature introduits.

Le jury sera composé d'entrepreneurs à la fois internes et externes à l'efp. Le directeur de l'efp présidera le jury.

Le jury délibérera le soir même et présentera les gagnants lors de la cérémonie de clôture de la Semaine Entreprendre. Cette déclaration sera suivie de la remise des prix.

Les éventuels frais inhérents à la présentation des dossiers de candidature (frais de constitution de dossier, frais de déplacement...) sont à charge des candidats. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

Prix

Plusieurs prix seront distribués :

- Prix du meilleur projet entrepreneurial : la somme de 500 EUR, offerte par l'efp ;

- Prix du public : la somme de 500 EUR, offerte par l'efp ;
- Prix du pitch audacieux : prix à déterminer ;
- Prix du pitch prometteur : prix à déterminer.

Les lots gagnés devront être acceptés comme tels et ne pourront être ni remboursés, ni échangés, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.

Les organisateurs se réservent le droit de remplacer le ou les lots par un/d'autres lots de la même valeur sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

Droits à l'image

Par la participation au concours, les candidats sélectionnés à la présentation publique du 28 mars 2019 autorisent l'efp ou un tiers (photographes, journalistes...) mandaté par l'efp à les photographier et les filmer dans le cadre de leur présentation publique.

Ils acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de ces images dans le cadre d'une communication interne et externe de l'efp, de la promotion de la formation ou d'un partage d'information notamment sur le site internet de l'efp, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur.

Cette autorisation reste valable sans limitation de durée, ni de territoire.

Les légendes accompagnant la diffusion des photographies ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée des candidats.

En conséquence de quoi, les candidats renoncent expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'efp qui trouverait son origine dans l'exploitation des images dans le cadre précité.

Dispositions finales

Les organisateurs se réservent le droit de ne retenir aucune candidature et d'interrompre le concours en tout temps, et ce, à leur plus entière discrétion.

Tout dossier pourra être disqualifié en cas de fraude manifeste. En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée à ce titre.

Toute personne qui présente sa candidature reconnaît avoir lu et accepté le présent règlement.